

Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

1^e. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, MERCREDI, 6 OCTOBRE, 1858.

Numero 19.

LE PROGRES. 1858.

CE Journal qui ne compte guère que quatre mois d'existence a déjà une circulation très étendue, dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada et dans les Etats-Unis. Fondé dans un but tout patriotique, il est devenu un organe déjà important pour la religion comme pour la nationalité. Le Progrès est le seul et le premier journal français publié dans le Haut-Canada. Les habitants d'origine française sont nombreux dans cette partie de la province. Enfants du sol ils ont tous de chers intérêts à faire valoir et à soutenir, c'est pourquoi le fondateur de ce journal n'a pas hésité à se jeter dans une entreprise que tout bon Canadien et Catholique doit encourager. Les obstacles que rencontre au début toute œuvre de cette nature sont surmontés : l'existence du Progrès est maintenant assurée. Une compagnie de douze Canadiens-Français s'est formée pour venir en aide à la publication de cette feuille. Ces messieurs sont les seuls propriétaires du Progrès. L'administration des affaires est confiée à une personne d'un zèle et d'une capacité reconnus. La rédaction est toujours entre les mains du fondateur, et l'accord unanime des membres de la presse française du pays à reconnaître le mérite de ce département du Progrès, assure, plus que jamais, un concours de circonstances et de moyens propres à en faire un journal utile et presque indispensable dans cette partie du Canada. Inutile de répéter ici le programme que ce journal suivra. Que l'on sache qu'avant tout il est Canadien et Catholique de cœur et d'esprit : indépendant en politique : défenseur infatigable de nos droits, et des institutions qui, de droit, appartiennent aux descendants des premiers civilisateurs de la Nouvelle-France. Le Progrès sera toujours un messager fidèle au-dessus des petites et des trivialités des journaux de partis : lorsqu'il arrivera au sein de la famille ce sera pour y annoncer la bonne nouvelle, pour y parler d'union, d'harmonie et de paix. En un mot, tous nos humbles efforts tendront sans cesse à en faire une bonne Gazette, d'information générale et de lecture choisie pour la famille.

Il tient beaucoup à nos amis et à tous nos compatriotes en général de nous faire réussir en s'y abonnant immédiatement et en annonçant dans nos colonnes.

Qu'on nous adresse pour en examiner un numéro, nous l'expédierons gratis et nous sommes certains que personne ne nous refusera l'encouragement que nous sollicitons respectueusement.

Le Progrès est imprimé sur beau papier et adressé à chaque souscripteur sous enveloppe aux conditions suivantes :

Pour six mois..... Une Piastre.

Pour un an..... Deux Piastres.

On doit payer six mois d'avance.

Les Maîtres de Poste qui nous procureront 5 abonnés recevront le journal gratis.

Les Instituteurs recevront une déduction de moitié.

Les lettres doivent être adressées par la poste au "Gérant du Progrès," franc-transport.

Ottawa, 8 Septembre, 1858.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Rapport de M. Saint-Marc Girardin sur les prix de vertu.

Suite.

« Les bonnes actions que je viens de mentionner rapidement ont le caractère qui plaît le plus à l'Académie et qu'elle croit que M. de Montyon a surtout voulu honorer de ses récompenses. Ce sont des vertus simples, modestes, persévérantes, qui sont de tous les jours, de toutes les conditions, et dont la vie privée et quotidienne a besoin d'avoir le modèle sous les yeux pour s'en approcher et s'en aider, même de loin. L'union et le soutien mutuel des familles, l'assistance des

malades, le soulagement des malades, le dévouement au salut de ceux qui vont périr, tout cela n'est-il pas le besoin quotidien de la société ? car il y a toujours parmi nous des pauvres, des affligés, des malades, des périlants. Mais à côté de ces malheurs, qui sont comme le fonds commun de la vie humaine, il y a des catastrophes extraordinaires qui ne sont pas épargnées même aux plus simples et aux plus petits. Que sera l'âme humaine devant ces malheurs, singuliers et presque romanesques ? Et si dans ces aventures, qui, encore un coup, sont de toutes les conditions, les âmes se fortifient et s'agrandissent ; si la hauteur même de la catastrophe, et cela souvent dans les personnages les plus humbles et les plus obscurs ; si le malheur enfin, ce terrible visiteur de toutes les demeures humaines, rencontre jusque dans les plus modestes chaumières des cœurs dignes de la lutte qu'il leur prépare, n'admirerons-nous pas ces éclats inattendus de la dignité et de la force de l'âme humaine ? ne serons-nous pas heureux de voir et de montrer que les plus grands sentiments et même les plus délicats, ceux par exemple, de l'honneur, ceux de la fierté de soi-même et des siens, sont à l'usage de toutes les âmes ? Et si, même après la première surprise et la première admiration, quelques doutes viennent nous forcer d'étudier de plus près une grande et belle action, jusqu'à ce que la vérité recherchée avec un soin scrupuleux nous apparaisse plus grande et plus belle encore que la légende qui nous était d'abord arrivée ; si là enfin, comme toujours, l'histoire vaut mieux que le roman, ne ressentirons-nous pas je ne sais quelle joie vaillante et généreuse en venant vous raconter une des actions qui témoignent de l'impérissable grandeur de l'âme humaine, cette grandeur que Dieu a mise partout, en bas ou en haut de la société, comme pour montrer que son monde n'est pas réglé comme le nôtre et qu'il y a devant lui une autre hiérarchie que celle que nous faisons ?

« Toutes ces conditions se rencontrent, si je ne me trompe, dans l'histoire de la paysanne Durand, du village de Joucas, dans le département de Vaucluse, à qui l'Académie a décerné un prix de 3,000 francs. Je raconterai fort simplement cette histoire, et je raconterai en même temps l'étude que l'Académie en a faite.

« En 1821, un affreux assassinat fut commis à Joucas sur la personne de la veuve Boyer. Un paysan de ce village, nommé Durand, fut accusé d'avoir commis le crime. Beaucoup de témoignage, se réunirent contre lui : cependant il fut acquitté par une voix de majorité. Durand, pendant les débats, avait toujours protesté de son innocence. Quand le verdict du jury fut prononcé, « la femme de Durand, qui était convaincu que son mari n'était pas coupable, s'avance, dit le mémoire qui nous a été adressé par le maire de Joucas, devant le siège des magistrats, et, la main levée, prenant le Christ à témoin, elle s'écria : « Mon pauvre mari est acquitté, mais il n'est pas lavé ; il est complètement étranger, je le jure, au crime affreux qu'on lui a imputé par suite de machinations infernales, et je prends ici l'engagement solennel, devant Dieu qui m'entend, et devant vous, Messieurs, qui êtes les représentants de la justice sur la terre, d'amener bientôt sur ce banc d'infamie les véritables auteurs de l'assassinat de Mme Boyer. » L'assemblée toute entière fut saisie d'intérêt en entendant ces paroles énergiquement prononcées.

« Et nous aussi, Messieurs, en lisant pour la première fois ce mémoire, nous avons été émus, et notre émotion n'a fait que s'accroître en voyant comment, pendant sept années entières, la femme Durand a partout épié et surveillé ceux qu'elle soupçonnait d'être les coupables, allant dans les foires, dans les marchés, causant, questionnant interrogeant tout le monde, rassemblant patiemment tous les indices, et chaque jour de marché, allant à Apt communiquer ses découvertes aux magistrats. Un jour enfin, en 1823, ayant surpris par hasard un signe d'intelligence

entre les nommé Chou et Bourgue, qui plus tard furent condamnés comme étant les vrais assassins de la veuve Boyer, elle les vit s'acheminer vers une maison isolée, près du village de Joucas ; ils y entrèrent et s'y renfermèrent. Mme Durand pensa que si elle pouvait les entendre causer ainsi tête à tête elle parviendrait à surprendre dans leur entretien le secret qu'elle poursuivait depuis si longtemps, le secret de l'innocence de son mari. La nuit arrivait ; Mme Durand se glisse près de la maison, gravit un mur, arrive près de la chambre où se tenaient les deux hommes, se suspend à un treillage en fer qui montait près d'une croisée, et comme les contrevents n'étaient qu'à demi-fermés, elle voit et elle entend Chou et Bourgue qui avait une de ces conversations qu'ont presque toujours entre eux les complices d'un crime. Bourgue accusait Chou d'être bavard et d'avoir trop parlé ; Chou demandait à Bourgue de l'argent pour se taire, et Bourgue, qui était le plus riche des assassins et le gendre même de la victime, Bourgue payait cette fois encore le silence de son complice. Enfin Mme Durand était maîtresse du secret des coupables ; elle pouvait justifier l'innocence de son mari. Dès le lendemain, elle allait à Apt révéler tout au procureur du Roi. Une nouvelle instruction avait lieu ; onze accusés étaient traduits devant la Cour d'assise, à Carpentras ; deux de ces accusés, Chou et Bourgue, étaient condamnés à mort et les autres à des peines plus ou moins fortes ; enfin, surtout l'innocence de Durand, l'ancien acquitté était hautement proclamée par le magistrat, qui portait la parole au nom de la société. L'acquiescement de Durand était de 1822 ; la condamnation de Chou et de Bourgue, était de 1823. Mme Durand avait mis sept ans à rechercher et à découvrir la vérité qui devait réhabiliter son mari. sept ans de peines, de fatigues, de dangers, de soins, d'intelligence, de courage, de dévouement, et au bout de sept ans un jour de joie et d'honneur !

« Quel drame, Messieurs, et avec quelle émotion l'Académie en suivait les diverses scènes ! Mais il y a des critiques ou des douteurs à l'Académie ; si par hasard c'était un drame, une fiction ? ou si la vérité avait été enflée, si d'une simple et honnête paysanne qui savait l'innocence de son mari et qui la disait partout, avant comme après l'acquiescement, l'immagination municipale ou départementale avait voulu faire une héroïne ? Les paroles de cet engagement solennel pris devant la justice en 1822 étaient bien pompeuses pour une simple paysanne ; cette enquête de porte en porte, ces nuits sans sommeil racontées par le mémoire et employés dit-on, à épié les coupables, cet entretien surpris derrière une croisée, au haut treillage de fer, tout semblait singulier et romanesque ; nous ne doutions pas de la vérité du fait principal, nous craignons seulement que la légende ne se fut ajoutée à la vérité et quelle ne la couvrit comme la lierre fait de l'arbre qu'il semble parer et qu'il étouffe. Je raconte les doutes, les scrupules de l'Académie ; peut-être même je les exagère, parce que je leur en veux pas, puisqu'en nous amenant à écarter ce qui était de la légende, il nous ont conduit à une vérité plus belle, plus touchante encore, plus digne de nos hommages.

« Ce n'est pas que l'Académie ait le moins du monde l'intention de révoquer ou de blâmer le mémoire qui lui a raconté l'admirable dévouement de la femme Durand. Elle a recherché et avéré tous les faits principaux ; elle en a même trouvé de nouveaux qui ajoutent encore à l'admiration. Comme le mémoire nous parlait de l'intérêt que Mme Durand avait inspiré aux magistrats en 1822 et en 1823, nous avons pensé que c'était dans leur souvenirs que nous retrouverions les témoignages les plus exacts et les plus sûrs du dévouement de Mme Durand. Nous ne nous étions pas trompés ; le magistrat qui était procureur du Roi à Apt en 1822, et qui avait reçu les premières confidences de Mme Durand, qui en 1829 avait porté la parole et fait condamner les vrais assassins, est aujourd'hui un des prin-

cipaux chefs de la magistrature et secrétaire-général du ministère de la justice. C'est M. Sibert de Cornillon ; il a bien voulu s'entretenir avec moi de souvenirs qu'il avait gardés de cette affaire ; il m'a communiqué le rapport que M. le procureur-général de la Cour impériale de Nîmes a récemment adressé à M. le garde des sceaux sur la belle conduite de la femme Durand. Ces souvenirs et ce rapport sont plus touchants encore que le mémoire du maire de Joucas. Ils témoignent vivement de l'admiration que la conduite de Mme Durand a inspirée aux magistrats, et ils en témoignent avec cette vérité d'impression personnelle que rien ne remplace.

Ordinations.

Hier matin le 26 Septembre, dans la cathédrale de cette ville, Mgr. l'Administrateur a conféré l'ordre de la prêtrise à MM. Nap. Thivierge, Geo. Talbot, Pat. Kelly, et P. C. A. Winter.

M. Thivierge est nommé vicaire de N. D. de Québec, M. Talbot, vicaire de Chicoutimi, M. Kelly, vicaire de Rimouski, M. Winter, vicaire de N. D. de Lévis.

—Hier au soir sont partis de Trois-Rivières Nos Seigneurs les Evêques qui s'étaient rendus pour la consécration de notre Cathédrale.

Ce sont Ch. F. Baillargeon, Evêque de Québec, Ignace Bourget, Evêque de Montréal et son coadjuteur Mgr. Laroque, Mgr. Charbonel, Evêque de Toronto, Mgr. Prince, Evêque de St.-Hyacinthe, Mgr. Guignes, Evêque de Bytown, Mgr. Farrell, Evêque d'Hamilton et Mgr. Horan, Evêque de Kingston.

Outre les Evêques des deux provinces-unies qui ont assisté à la cérémonie religieuse d'hier, il y avait un nombre considérable de prêtres de différents diocèses et un concours extraordinaire tel que notre cité n'en a pas encore vu. Le ciel docile à nos désirs, a suspendu la pluie au-dessus de nos têtes jusqu'à quelques heures après la fête.

LE ROI DES MORCEAUX D'OR.—Le plus gros morceau d'or pur qui ait été trouvé jusqu'à ce jour a été découvert en Australie ; c'est celui qu'on a fait voir dans le Palais de Cristal en Angleterre. Il pèse 1,743 onces et vaut de trente à quarante mille dollars. Mais comme objet de curiosité géologique, il est d'un prix bien supérieur à sa valeur intrinsèque.

Il a été trouvé dans les placers de Kingoer, à 120 milles environ de Melbourne. Une particularité assez remarquable est que cette localité n'a jamais été en renommé pour sa richesse minière. Le "nugget" dont il s'agit était à 13 pieds de profondeur du sol, dans une couche de sable et d'argille. C'est une masse d'or solide et presque pur. Sa forme est celle d'une pierre plate, de 2 pieds 4 pouces de longueur environ, 10 pouces de largeur, et de 1 1/2 à 2 pouces d'épaisseur. Quand on le frappe, il rend le son d'une cloche, il est très brillant à la surface, et en cela il diffère beaucoup de la plupart des gros morceaux d'or.

Le plus gros "nugget" qui eût été trouvé antérieurement, celui qui provient de la Sibirie, est maintenant au musée de l'Académie des sciences, à Saint-Petersbourg. Il pèse 1,200 onces.

EMPOISONNEMENT SACRILEGE.—Une lettre particulière qui nous est adressée de Santa Fé en date du 29 août, nous apprend la mort de M. l'abbé Etienne Avel, bien connu du clergé de New-York.

« M. l'abbé E. Avel, écrit notre correspondant, avait été chargé de la grande mission de Mora dans le Nord-Est du Nouveau-Mexique. Là, il a succombé victime de la jalousie et de la haine d'un malheureux prêtre mexicain qui a empoisonné le vin destiné ce jour-là au saint sacrifice de la messe. Il est mort une heure après avoir quitté l'autel, le trois août, jour de la fête de Saint Etienne, en digne imitateur de son saint patron, pardonnant à son assassin, et priant pour ses ennemis. »